



825 route de Valergues
34 400 Lunel-Viel
Tél. : 04 67 59 72 30

MODIFICATION n° 3 AU MARCHÉ N° M08-2021

Pouvoir adjudicateur : Syndicat Mixte Entre Pic et Etang,
Représenté par son Président Fabrice FENOY
825 Route de Valergues
34400 LUNEL-VIEL
Mail : gpoutier@picetang.fr

Modification concernant un marché passé selon une procédure formalisée et attribué initialement en Commission d'appels d'offres :

oui non

Modification présentée à la Commission d'appels d'offres pour avis (modification > 5 % du montant initial du marché) :

oui non

Modification transmise en Préfecture :

oui non

SYNTHESE DES MONTANTS EN € H.T. ET DES % D'AUGMENTATION DU MARCHE, TOUS AVENANTS CONFONDUS

Avenant n° (y compris le présent avenant)	Justifications du présent avenant et des avenants antérieurs, le cas échéant					
	Par application d'une clause de réexamen prévue au CCAP (R.2194-1*)	Travaux, fournitures ou services supplémentaires (R.2194-2*)	Circonstances imprévues (R.2194-5*)	Avenant de transfert (R.2194-6*)	Modification non substantielle (R.2194-7*)	Modification de faible montant (R.2194-8*)
		Limite de 50 % du montant initial par modification et avec prise en compte de la variation des prix				Limite de 10% (FCS) ou 15% (TX) du montant initial avec prise en compte de la variation des prix
Montants en € H.T.						
1			0.00 €			
2						+ 20 000 €
3						+ 20 000 €
Total en € HT des modifications de faible montant						+ 40 000 €
Total en % des modifications de faible montant par rapport au montant initial révisé						+ 10 %
Total en € HT, tous avenants confondus					+ 40 000 €	
Total en % du montant initial, tous avenants confondus (afin de déterminer la compétence de la CAO)					+ 10 %	

* du Code de la Commande publique

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE DE REFERENCE

CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ :

Titulaire du marché : Groupement d'entreprises :
SARL DV2E (mandataire) / Sud Broyage Recyclage (cotraitant) / DM
Terrassement (cotraitant)

Adresse du mandataire :
Agence de Vergèze 196 rue du Puech
ZA de la Montée Rouge - 30310 Vergèze

Adresse mail du titulaire pour notification :
commercial@dv2e.fr

Numéro de recensement du marché : M08-2021

Date de notification : 31/12/2021

Objet du marché :

Traitement des déchets végétaux issus des déchèteries du Syndicat Pic et Etang

Lot 4 : Territoire de la Communauté de Communes de Terre de Camargue

Montant initial du marché :

Période	Montant minimum en € H.T.	Montant maximum en € H.T.
Période initiale	Pas de montant minimum	100 000 €
Reconduction n°1	Pas de montant minimum	100 000 €
Reconduction n°2	Pas de montant minimum	100 000 €
Reconduction n°3	Pas de montant minimum	100 000 €
TOTAL	Pas de montant minimum	400 000 €

Durée / délais d'exécution :

La durée se décompose de la manière suivante :

Période	Point de départ	Durée
Période initiale du marché	à sa date de notification	12 mois
Première période de reconduction	Fin de la période précédente	12 mois
Deuxième période de reconduction	Fin de la période précédente	12 mois
Troisième période de reconduction	Fin de la période précédente	12 mois
Durée totale y compris reconductions		48 mois

MODIFICATIONS ANTERIEURES

Sans objet

B - OBJET DE LA MODIFICATION CONTRACTUELLE

1 / MOTIVATION DE LA MODIFICATION CONTRACTUELLE :

Fondement juridique de l'avenant : Modification de faible montant (article R2194-8 du Code de la Commande publique) :

Le volume traitement de végétaux des déchèteries du territoire de la Communauté de Communes de Terre de Camargue a été plus important que prévu sur la durée de l'accord-cadre.

Afin de se donner le temps de relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence, il convient de gérer le traitement des végétaux qui ne cesse de continuer. Pour ne pas effectuer ces prestations hors marché, il convient de contracter un avenant de prolongation de durée et par conséquent, d'augmentation du montant de l'accord-cadre du présent lot 4.

2 / CARACTERISTIQUES DE LA MODIFICATION CONTRACTUELLE

Description des prestations modifiées :

- Modification du montant de l'accord-cadre.
- Modification de la durée de l'accord-cadre : Article 4 de l'acte d'engagement relatif à la durée des prestations. La présente modification entraîne une augmentation de la durée du présent accord-cadre.

Incidences financières de la modification contractuelle sur le montant du marché :

Cet avenant a une incidence sur le montant initial du marché.

Montant total de l'accord-cadre : 400 000 HT, soit 422 000 € TTC
Montant de la première modification contractuelle : 0 € HT
Montant de la deuxième modification contractuelle + 20 000 € HT
Montant de la présente modification (3ème) : + 20 000 € HT
Nouveau montant du marché : 440 000 € HT, soit 464 200 € TTC

Cela représente une augmentation de **5 %** par rapport au montant global initial de l'accord-cadre, toutes reconductions comprises.

Le cumul des avenants représente une augmentation de **10%** par rapport au montant initial du marché

Conditions particulières relatives au paiement :

Sans objet. La répartition des prix unitaires du bordereau des prix unitaires entre les co-traitants restent identique à celle du contrat initial.

Incidences de la modification contractuelle sur la durée du marché :

La durée du lot 4 du présent accord-cadre est prolongé de 2 mois à compter du 01 octobre 2025, soit jusqu'au 30 novembre 2025.

Clause de renonciation :

Le Titulaire renonce à toute réclamation ou recours contentieux résultant de la modification du contrat initial par le présent avenant ou résultant de l'application de l'une des clauses de ce dernier.

Le présent avenant règle tous les différents de toutes natures et quelles qu'en soient les origines, relatifs aux réclamations qu'a fait ou qu'aurait pu faire le groupement d'entreprises depuis le début du marché jusqu'à la date de signature du présent avenant. Toute réclamation ultérieure sera nulle et non avenue.

Le Syndicat Pic et Etang confie ces prestations au titulaire ci-dessus mentionné qui les accepte.

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses modifications contractuelles éventuelles, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans la présente modification contractuelle, lesquelles prévalent en cas de différence.

C - SIGNATURES

A Lunel-Viel, le 26/09/2025

Le Président,
Fabrice FENOY



A Vergèze, le 03/10/2025

Le titulaire,


DYZE
106 Rue du Pêche - ZA de la Montée Rouge
30 310 VERGEZE
Tél 04.66.93.64.23 - contact@dv2e.fr
SIRET : 827 867 458 00057
SARL au capital de 1950 euros

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le



ID : 034-253401822-20250926-20250926-DE